

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 977^e séance tenue le mardi 8 juin 2004,
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : La vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue, Mme Maryse Rinfret-Raynor; les doyens, M. Jean-Marc Boudrias, M. Jean-Marc Charron, Mme Irène Cinq-Mars, M. Michel D. Laurier, M Réjean Poirier; des membres nommés par l'Assemblée universitaire, Mme Louise Dagenais, M. Luc Giroux; des membres nommés par le Conseil de l'Université, M. Jean-Pierre Côté, M. Laurent Descarries, M. Jacques Gresset, Mme Sylvie Normandeau, M. Fernand A. Roberge; des étudiants, M. Normand Bélisle, Mme Jenny Vega-Cardenas; un chargé de cours, M. Najib Lairini; un observateur, M. Fernand Boucher.

ABSENTS : Le recteur, M. Robert Lacroix, le doyen de la Faculté des études supérieures, M. Louis Maheu, le vice-recteur exécutif, M. Michel Trahan, le vice-recteur à la recherche, M. Alain Caillé, le vice-recteur à la planification et aux relations internationales, M. François Duchesneau, la vice-rectrice aux ressources humaines, Mme Gisèle Painchaud, le vice-recteur aux affaires publiques et au développement, M. Guy Berthiaume; les doyens, Mme Anne-Marie Boisvert, Mme Céline Goulet, M. Joseph Hubert, M. Claude Lamarche, M. Jean Rouleau, M. Raymond S. Roy, M. Jacques Turgeon; le représentant du directeur de l'École des Hautes Études commerciales, M. Daniel Racette; le représentant du directeur de l'École Polytechnique, M. Pierre Lafleur; des membres nommés par l'Assemblée universitaire, M. André Ferron, Mme Manon Théorêt; un membre nommé par le Conseil de l'Université, M. Sang Nguyen; des observateurs, M. Pierre Jalbert, M. Pierre Simonet.

INVITÉ : En l'absence du représentant de l'École Polytechnique, M. Roger Martin, directeur, Service du développement des programmes, pour la délibération CE-977-6.3

PRÉSIDENTE : Mme Maryse Rinfret-Raynor

SECRÉTAIRE : M. Michel Lespérance

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

JOURNALISTE FORUM : M. Mathieu-Robert Sauvé

Mme Maryse Rinfret-Raynor signale les nominations et renouvellements de mandats suivants : Mme Louise Dagenais (renouvellement, membre nommée par l'Assemblée universitaire); M. Jean-Pierre Côté (renouvellement, membre nommée par le Conseil, directeur des Bibliothèques); M. Laurent Descarries (renouvellement, membre nommée par le Conseil, officier de la Faculté de médecine); M. Fernand A. Roberge (renouvellement, membre nommée par le Conseil, officier de la Faculté des études supérieures); M. André Ferron (nomination, membre nommé par l'Assemblée universitaire); Mme Anne-Marie Boisvert (nomination, doyenne de la Faculté de droit); Mme Irène Cinq-Mars (renouvellement, doyenne de la Faculté de l'aménagement); M. Jacques Turgeon (renouvellement, doyen de la Faculté de pharmacie); M. Jacques Gresset (renouvellement, directeur de l'École d'optométrie); M. Najib Lairini (nomination, chargé de cours); M. Michel Savage (substitut au chargé de cours); Mme Yenny Vega-Cardenas (nomination, membre étudiant); M. Olivier Sylvestre (nomination, membre étudiant).

CE-977-1

ORDRE DU JOUR

CE-977-1

Un projet est ajouté au point 6 (6.6). L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Procès-verbal de la 976^e séance tenue le 4 mai 2004
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
 - Calendrier des réunions 2004-2005
5. Comité des nominations de la Commission des études
 - Nomination de membres de la Sous-commission du premier cycle
6. Rapports de la Sous-commission du premier cycle
 - 6.1 Faculté des arts et des sciences
 - Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques
 - Création d'un programme de Baccalauréat spécialisé en cinéma, et modifications aux programmes de Majeur et de Mineur en études cinématographiques
 - 6.2 Faculté des arts et des sciences
 - École de psychoéducation
 - Modification au programme de Certificat en intervention psychoéducative

- 6.3 École Polytechnique
 - Programmes de génie informatique et de génie logiciel
 - Création d'une orientation multimédia
- 6.4 Faculté de l'aménagement
 - École d'architecture
 - Programme de Baccalauréat en design architectural
 - Modification aux conditions d'admissibilité
- 6.5 École d'optométrie
 - Modification aux conditions d'admissibilité
- 6.6 Faculté de théologie et de sciences des religions
 - Création d'un programme de Majeur en animation spirituelle et engagement communautaire
- 7. Rapports du Conseil de la Faculté des études supérieures
 - 7.1 Faculté des études supérieures
 - Programmes de Conseil génétique
 - Modifications au règlement pédagogique et au répertoire de cours du Microprogramme et du programme de D.E.S.S. (conseil génétique); modifications au règlement pédagogique, au répertoire de cours et à la structure du programme de M.Sc. (conseil génétique)
 - 7.2 Faculté des études supérieures
 - Programme d'intervention en toxicomanie
 - Modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du Microprogramme et du programme de D.E.S.S. (intervention en toxicomanie) : changement de l'intitulé des programmes pour «phénomène des drogues»; création d'un cheminement menant au programme de M.Sc. individualisée en phénomène des drogues
 - 7.3 Faculté de médecine
 - Modification au règlement pédagogique du microprogramme (médecine d'assurance et expertise) : changement de l'intitulé du programme pour «médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé»
 - 7.4 Faculté de médecine
 - Création d'un programme de D.E.S.S. (médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé)
 - 7.5 Faculté de médecine
 - Création d'un microprogramme international en médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé
 - 7.6 Faculté de médecine
 - Département de médecine familiale
 - Modification au programme de D.E.S. en médecine familiale
 - 7.7 Faculté de médecine
 - Département d'administration de la santé
 - Création d'un microprogramme en gestion de la qualité en santé
 - 7.8 Faculté de médecine
 - Création d'une orientation «qualité, évaluation, organisation et performance en santé—programme international (Quéops-i)» dans le cadre du programme de M.Sc. (administration des services de santé), suite à l'abolition du programme de D.E.S.S. (qualité, évaluation, organisation et performance dans les établissements de santé)
 - 7.9 Faculté des sciences de l'éducation
 - Département d'administration et fondements de l'éducation
 - Modifications à la structure et au répertoire de cours des programmes de M.A. (mesure et évaluation en éducation), de M.A. (fondements de l'éducation et éducation comparée) et de M.A. (administration de l'éducation)
 - 7.10 Faculté des sciences de l'éducation
 - Département de psychopédagogie et andragogie
 - Modification au règlement pédagogique et à la structure du programme de M.A. (andragogie)
 - 7.11 Faculté des sciences de l'éducation
 - Création d'un microprogramme de deuxième cycle en intégration pédagogique des TIC
- 8. Affaires diverses
- 9. Prochaine séance
- 10. Clôture de la séance

CE-977-2 Procès-verbal de la 976^e séance CE-977-2

L'adoption du procès-verbal mentionné est reportée à la prochaine séance.

CE-977-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CE-977-3

CE-977-3.1 Liste des affaires découlant CE-977-3.1

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la 976^e séance; le secrétaire général en donne lecture.

CE-977-3.2 Forum sur les Cégeps CE-977-3.2
CE-976-4.2

Mme Maryse Rinfret-Raynor mentionne que le *Forum sur l'avenir de l'enseignement collégial* se tiendra les 9 et 10 juin prochains. Dans ce cadre, la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec—CREPUQ présentera un mémoire qui a résulté d'une réflexion commune des universités québécoises, lesquelles, à l'exception de l'Université Laval, ont convenu de présenter un document unique rendant compte de la position qui a découlé de cette concertation, plutôt que d'acheminer un document institutionnel pour chacune. Mme Rinfret-Raynor précise les principaux éléments autour desquels les observations retenues par la CREPUQ ont été articulés, soit : une partie diagnostique sur la problématique du cheminement scolaire et de la réussite (à travers les différents ordres d'enseignement – secondaire, collégial et universitaire); la prise en considération de modèles et de structures de cheminement définis en fonction de la comparabilité et de la cohérence internationales – autres en regard des modèles de cheminements adoptés en Amérique du nord et en Europe et en regard de la problématique de la mobilité étudiante; les impacts des problématiques liées aux phénomènes démographiques –plus particulièrement la situation des régions. Le mémoire est disponible sur le site internet de la CREPUQ.

À la suite de questions de Mme Irène Cinq-Mars, Mme Rinfret-Raynor mentionne que le gouvernement n'a pas précisé d'échéancier quant à la réflexion et aux décisions qui découleront de ce forum. Elle explique par ailleurs que le rôle des cégeps n'est pas remis en cause comme tel par le mémoire, et que, dans la perspective adoptée, cet ordre d'enseignement est pris en compte en tant que la composante pré universitaire du cheminement scolaire; la situation des professeurs des cégeps est ainsi considérée en fonction des arrimages qu'il conviendra d'accentuer, et en fonction de la problématique du renouvellement du corps professoral qui se posera au niveau de tous les ordres d'enseignement.

CE-977-4 INFORMATION ET QUESTIONS CE-977-4

CE-977-4.1 Calendrier des réunions 2004-2005 CE-977-4.1
A-33/977^e/308

Les membres ont reçu le document d'information mentionné, sur le calendrier des séances de la Commission pour l'année 2004-2005.

CE-977-4.2 État des admissions CE-977-4.2

M. Fernand Boucher présente les résultats récents relatifs au processus d'admission au trimestre d'automne 2004. De façon générale, les résultats montrent des augmentations à tous les cycles d'études. Comparativement aux résultats de l'année dernière pour les demandes d'admission, on observe une augmentation d'une proportion de 7 % pour l'ensemble des programmes de premier cycle, une augmentation d'une proportion de 23 % pour les programmes de la Faculté de l'éducation permanente, une augmentation d'une proportion de 10 % pour les programmes d'études supérieures de

deuxième cycle, et une augmentation d'une proportion de 20 % pour les programmes d'études supérieures de troisième cycle. Le nombre de candidats admis présente une augmentation générale de l'ordre de 24 % (dont une augmentation d'une proportion de 16 % pour les programmes de la Faculté de l'éducation permanente, une augmentation d'une proportion de 26 % pour les programmes d'études supérieures de deuxième cycle, et une augmentation d'une proportion de 20 % pour les programmes d'études supérieures de troisième cycle).

Certains retards ont été observés dans la réception des réponses des étudiants, principalement en raison de trois éléments, soit : l'imposition du test de connaissance du français (dans le cadre de l'année de transition de l'application progressive de la *Politique de la maîtrise de la langue française dans les études*); l'imposition d'exigences propres aux programmes professionnels en sciences de la santé; la réception d'un nombre élevé de demandes provenant d'étudiants ayant fait leurs études à l'étranger (dans ce dernier cas, et considérant la date limite du 1^{er} juin pour la transmission du dossier complet, le processus a été appliqué selon une certaine souplesse).

À la suite d'une question de M. Normand Bélisle, sur des éléments d'explication de la hausse du nombre de demandes d'admission aux programmes de la FEP, M. Boucher précise qu'une telle analyse n'a pas été commencée, dans la mesure où les résultats présentés portent principalement sur le nombre de demandes acheminées, et non sur les admissions réelles qui seront précisées au terme du processus. On doit toutefois considérer le fait que la FEP offre un certain nombre de nouveaux programmes, et le fait que les finissants des cégeps et collèges soient admissibles à certains de ses programmes; ces deux éléments expliquent en partie l'augmentation du volume de demandes d'admission pour cette Faculté.

Sur l'imposition du test de français, Mme Sylvie Normandeau demande si l'on dispose de données sur le nombre de candidats qui devaient le subir et sur la proportion de ceux-ci qui l'ont effectivement passé. M. Boucher mentionne que ces données seront disponibles à une étape ultérieure du processus; on estime cependant qu'environ la moitié des candidats concernés n'a pas encore passé le test. Il signale d'autres difficultés découlant de cette exigence, dont celles liées aux frais imposés pour la passation du test, et celles liées à sa gestion, l'exigence de subir le test ne s'appliquant pas pour tous les programmes (un étudiant pourrait ainsi avoir à remplir cette exigence pour un seul de ses choix de programmes, etc.).

CE-977-4.3

Numérisation des dossiers étudiants

CE-977-4.3

M. Fernand Boucher rappelle que lors d'une récente réunion des doyens, il a été annoncé que le processus de numérisation des dossiers d'admission sera prochainement amorcé, soit à compter du 5 septembre 2004, en prévision du trimestre d'automne 2005. Cette démarche vise à numériser et à canaliser les dossiers dans une base de données, de manière à ce que, une fois numérisés et classés, tous les documents relatifs au dossier étudiant puissent être rapidement disponibles pour consultation par les intervenants concernés. À terme, cette transformation –laquelle, dans un premier temps, porte exclusivement sur le dossier d'admission, mais qu'il est prévu d'étendre à l'ensemble du dossier–, permettra d'alléger certains processus (reconstitution rapide du dossier à partir des documents qui auront été numérisés) et de conserver le dossier actif plus longtemps. Le processus de numérisation s'inscrit dans le cadre de démarches visant des objectifs liés à la réduction des documents papiers et au renouvellement du système de gestion académique.

Le processus de numérisation des dossiers se déroulera selon des cheminements différents, déterminés respectivement pour les programmes de premier cycle, pour les programmes de la Faculté de l'éducation permanente et pour les programmes de la Faculté des études supérieures, et comportant des modalités relatives à la distribution progressive de la formation.

Dans le cas des programmes de premier cycle, le processus d'implantation a été testé au cours du trimestre d'hiver 2004. Le traitement des dossiers des étudiants de premier cycle étant, au départ, effectué au niveau du Registrariat, on s'attend à ce qu'un certain nombre d'unités procède par mode numérique dès le trimestre d'automne 2004. Dans d'autres unités, le dossier papier sera constitué à partir des données saisies pour constituer le dossier numérique. Des études sont en cours afin

d'évaluer les équipements qui seront nécessaires pour réaliser la transformation numérique. Par ailleurs, la Direction des ressources humaines a mis en place, pour septembre prochain, une structure de formation pour les personnels concernés.

Dans le cas de la FEP, des discussions sont en cours afin de déterminer l'échéancier des modifications.

Dans le cas de la FES, il a été convenu que le processus de conversion des dossiers étudiants en mode numérique soit reporté d'un an. Le traitement des demandes d'admission étant effectué au niveau de la Faculté, le processus de numérisation sera réalisé selon des modalités différentes.

En réponse à des questions de Mme Irène Cinq-Mars, sur le plan de formation et sur la désignation de responsables ou de directeurs dans les unités, M. Boucher indique qu'un échéancier et un plan de formation seront établis, et que deux personnes, respectivement du Registrariat et de la FES, ont été désignées pour répondre aux demandes des unités (Mme Josée Bourguignon, du Registrariat, et Mme Christiane Bourassa Hébert, de la FES).

CE-977-4.4

Projet d'un campus régional de la Faculté de médecine

CE-977-4.4

Mme Maryse Rinfret-Raynor explique que dans le contexte de l'augmentation des clientèles des programmes de médecine et des besoins de formation attendus aux niveaux du réseau de la santé et des régions, la Faculté de médecine envisage l'établissement d'un campus régional à Trois-Rivières. Des échanges sur ce projet ont eu lieu au cours de l'année, avec le centre de santé de Trois-Rivières et l'Université du Québec à Trois-Rivières-UQTR. Selon le contexte envisagé pour le projet, la Faculté de médecine de l'Université de Montréal assurera les composantes habituelles de la formation médicale (approche par résolution de problèmes, monitorat, tutorat, etc.), et l'UQTR sera responsable des composantes pré médicales. Les étudiants concernés seront inscrits à l'Université de Montréal. Une entente de principe a été conclue, et les démarches afférentes auprès des ministères concernés sont en cours. Une annonce officielle sera faite ultérieurement.

CE-977-5

Comité des nominations de la Commission des études

CE-977-6

- Nomination de membres à la Sous-commission du premier cycle

A-33/977^e/296

Le secrétaire général présente les recommandations du Comité des nominations de la Commission des études, relatives à la nomination de quatre membres de la Sous-commission du premier cycle.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, et sur la recommandation de son Comité des nominations,

La Commission des études

- nomme Mme Judith Comeau, professeure titulaire au Département de psychologie et directrice des programmes facultaires de la Faculté des arts et des sciences, Mme Claude Mailhot, professeure titulaire et vice-doyenne à la Faculté de pharmacie, et M. Marcel Thouin, professeur agrégé au Département de didactique de la Faculté des sciences de l'éducation, membres professeurs de la Sous-commission du premier cycle, pour un mandat de deux ans échéant le 30 juin 2006;
- nomme M. Olivier Sylvestre, étudiant au premier cycle à l'École de criminologie de la Faculté des arts et des sciences, membre étudiant de la Sous-commission du premier cycle, pour un mandat d'un an échéant le 30 juin 2005.

CE-977-6	<u>RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE</u>	CE-977-6
CE-977-6.1	Faculté des arts et des sciences Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques - Création d'un programme de Baccalauréat spécialisé en cinéma, et modifications aux programmes de Majeur et de Mineur en études cinématographiques	CE-977-6.1
<hr/>		
A-33/977 ^e /309, 309.1, 309.2		

Mme Sylvie Normandeau présente le projet mentionné. La création d'un programme de Baccalauréat spécialisé en cinéma veut assurer une continuité dans les offres de formation du Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques, ce Département offrant à l'heure actuelle des programmes de Majeur, de Mineur et de Maîtrise en études cinématographiques, et collaborant à l'option «Littérature et cinéma» du programme de Ph.D. du Département de littérature comparée. Comparativement aux programmes en cinéma offerts par l'Université Concordia (programmes davantage axés sur les aspects de la production cinématographique) et par l'UQÀM (option du programme de Baccalauréat en communication), le programme proposé, par ses contenus et ses objectifs, accentuera les aspects liés à l'analyse, à la critique et à la création. Sa spécificité résidera dans l'articulation de ses composantes en fonction d'un arrimage des études cinématographiques (théories et analyses) et de la pratique cinématographique et en fonction d'une perspective interdisciplinaire (principalement par des blocs d'ouverture aux arts et lettres et aux sciences humaines), et permettra de répondre à des besoins de formation accentués dans ce domaine en regard des développements récents de la pratique du cinéma en milieux québécois, et de développer la nouvelle masse critique du secteur études cinématographiques du Département. La redéfinition des contenus et des cours a également tenu compte de l'évolution des différentes techniques liées à la pratique et aux études cinématographiques.

La structure du programme de Baccalauréat totalise 45 crédits de cours obligatoires, 42 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix. Le Département a par ailleurs établi un calendrier des étapes d'implantation et des modalités de transfert des étudiants en regard de l'établissement du nouveau programme et des ressources disponibles, ainsi que le cheminement et la séquence des apprentissages en fonction des trois années du programme (pages 1 à 3 annexées au formulaire de présentation). Le document A-33/977^e/309.3 constitue la fiche des conditions d'admissibilité au programme.

Mme Maryse Rinfret-Raynor précise que le projet présenté à la Sous-commission du premier cycle comportait la possibilité, selon certaines conditions, de suivre le programme selon un cheminement *honor*, dans lequel on proposait la préparation à la recherche et à la création artistique. Dans cette perspective, la Sous-commission avait observé dans son rapport (document A-33/977^e/309.2) qu'à cette étape de la réflexion sur la définition des modalités et des balises qui caractériseront un programme *honor*, on souhaitait réserver ce cheminement à la préparation à la recherche, et que dans ce contexte, les aspects du cheminement liés à la création devraient être intégrés au volet de la recherche, lequel demeurerait le principal fil conducteur d'un tel cheminement. En regard de ces éléments, les responsables du programme ont choisi de ne pas retenir la modalité *honor*, considérant qu'à cette étape de son développement, les aspects de recherche-crédation pouvaient être couverts par le programme régulier.

Les modifications aux programmes de Majeur et de Mineur en études cinématographiques résultent des ajustements découlant de l'établissement du programme de Baccalauréat spécialisé en cinéma. De ce fait, les composantes théoriques du programme de Majeur seront plus accentuées, les aspects liés à la pratique cinématographique étant dorénavant réservés au programme de Baccalauréat.

Des vérifications étant en cours au Registrariat, la version du document de présentation comportant les corrections techniques qui en découleront sera acheminée au Secrétariat général.

Mme Irène Cinq-Mars s'informe des débouchés professionnels visés par le programme de Baccalauréat, ainsi que de la proportion, en regard du nombre de professeurs, du nombre de chargés de cours et de chargés de formation pratique qui seront engagés pour certains enseignements, considérant que l'encadrement des étudiants d'un tel programme nécessite de recourir à des professionnels du milieu cinématographique. Mme Normandeau explique que les principaux débouchés envisagés sont en enseignement (au niveau collégial) et, dans une perspective interdisciplinaire, en muséologie et entreprises culturelles; le programme comporte également des objectifs liés à la poursuite des études aux cycles supérieurs. Sur la proportion de professeurs et de chargés de cours qui participeront aux enseignements du programme, Mme Normandeau signale que, considérant les embauches nouvelles de professeurs, le Département ne prévoit pas avoir à recourir à un nombre plus élevé que le nombre actuel de chargés de cours et de chargés de formation pratique.

À la suite d'une question de Mme Yenny Vega-Cardenas, Mme Normandeau apporte des précisions sur les caractéristiques des programmes en cinéma offerts par les autres universités montréalaises, et explique que, bien qu'aucune étude de marché proprement dite n'a été réalisée sur les débouchés professionnels, les responsables de programme et les professeurs concernés ont considéré ces aspects à partir de leur connaissance pertinente des clientèles et du marché de l'emploi en cinéma dans la région de Montréal.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de Baccalauréat spécialisé en cinéma, et les modifications aux programmes de Majeur et de Mineur en études cinématographiques, au Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques de la Faculté des arts et des sciences, conformément aux documents A-33/977°/309 et 309.1.

CE-977-6.2

Faculté des arts et des sciences

CE-977-6.2

École de psychoéducation

- Modification au programme de Certificat en intervention psychoéducative

A-33/977°/310, 310.1

Mme Sylvie Normandeau présente le projet mentionné. La modification du programme de Certificat en intervention psychoéducative vise à restructurer le programme afin de le rendre mieux adapté aux réalités actuelles de cette pratique (principalement située dans le contexte des CLSC, des Centres jeunesse, d'organismes communautaires, etc.), et aux besoins de formation des professionnels concernés (entre autres, par l'établissement d'horaires de cours mieux adaptés, comportant des cours donnés le soir). Considérant les besoins observés chez ses clientèles et la teneur de celles-ci dans les campus régionaux, le programme modifié sera d'abord implanté dans le campus de Laval.

La structure du programme modifié comporte un bloc de cours obligatoires (15 crédits) sur les principaux fondements de l'intervention psychoéducative, et deux blocs de cours à option (6 à 12 crédits et 0 à 6 crédits) sur des compléments spécifiques à des milieux d'intervention et à des problématiques d'intervention, comportant des ateliers de formation. Principalement, les objectifs du programme visent à permettre à des intervenants actifs sur le marché du travail d'accéder à un niveau plus élevé de pratique professionnelle.

Mme Maryse Rinfret-Raynor mentionne que dans le cadre de sa recommandation, la Sous-commission du premier cycle a pris note d'un avis de la Faculté de l'éducation permanente, et a proposé que des échanges soient poursuivis entre cette faculté et la Faculté des arts et des sciences, considérant le contexte de formation continue dans lequel s'inscrit le programme de Certificat en intervention psychoéducative, et considérant le profil des clientèles concernées par ce programme et par des programmes correspondants ou complémentaires offerts par la Faculté de l'éducation permanente.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Certificat en intervention psychoéducative, à l'École de psychoéducation de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/977^e/310.

CE-977-6.3	École Polytechnique Programmes de génie informatique et de génie logiciel - Création d'une orientation multimédia	CE-977-6.3
<hr/>		
A-33/977 ^e /311, 311.1		

La Commission reçoit M. Roger Martin, directeur du Service du développement des programmes de l'École Polytechnique; celui-ci présente le projet mentionné.

La création d'une orientation multimédia (comportant 12 crédits) dans les programmes de génie informatique et de génie logiciel veut permettre une spécialisation dans le domaine du développement d'applications en média numérique, au niveau des aspects logiciel et informatique. L'orientation vise deux secteurs d'application, soit les applications de graphismes et d'animation 2D et 3D, et le secteur du divertissement interactif. Les cours propres à l'orientation multimédia portent sur des notions spécialisées de ce domaine, et sur la réalisation d'un projet (cours INF 4715—*Ingénierie des applications multimédia interactives*).

Dans le cadre de sa recommandation, la Sous-commission a souhaité que des échanges soient accentués entre l'École Polytechnique et les départements concernés de la Faculté des arts et des sciences (Département d'informatique et de recherche opérationnelle et Département de communication), aux fins du développement d'offres de formation dans les domaines liés au génie logiciel, à l'informatique et au multimédia.

À la suite de questions de Mme Irène Cinq-Mars sur les débouchés liés au secteur du divertissement et des applications de production graphique et d'animation (page 3 du document de présentation), M. Martin précise que les étudiants de cette orientation ne seront pas concernés par l'acquisition de compétences liés aux aspects de design ou de qualité graphique, mais qu'ils seront préparés à travailler dans le contexte d'équipes multidisciplinaires spécialisées en multimédia.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'une orientation multimédia (12 crédits) dans les programmes de génie informatique et de génie logiciel, à l'École Polytechnique, conformément au document A-33/977^e/311.

CE-977-6.4	Faculté de l'aménagement École d'architecture Programme de Baccalauréat en design architectural - Modification aux conditions d'admissibilité	CE-977-6.4
<hr/>		
A-33/977 ^e /312, 312.1		

Mme Irène Cinq-Mars présente le projet mentionné, sur la modification aux conditions d'admissibilité du programme de Baccalauréat en design architectural, principalement par la précision de certaines modalités du processus d'examen des candidatures, et par l'ajout d'une exigence liée à la présentation d'une lettre de motivation par le candidat. Mme Cinq-Mars précise que la présentation d'une lettre de motivation constituera un outil d'évaluation additionnel, visant à mieux

identifier les candidats disposant des habiletés pertinentes à la poursuite du programme universitaire jusqu'à la diplomation. La modalité de la lettre de motivation a été retenue en ce que son application apparaît moins lourde que celle d'autres modalités comme la réalisation d'entrevues ou la passation de tests; l'application de telles modalités avait par ailleurs été peu à peu abandonnée au cours des années, en raison d'un manque de ressources dans le contexte des compressions budgétaires. À la suite de questions, Mme Cinq-Mars précise qu'il est prévu de vérifier que l'application de cette modalité répondra effectivement aux objectifs recherchés, et ne viendra pas alourdir le processus et la capacité de répondre aux demandes dans les meilleurs délais.

Des modifications sont apportées au document de présentation : aux pages 1 et 2, dans la colonne de droite, la proportion de la pondération fondant la liste d'excellence sera de 80 % (au lieu de 70 %) pour le dossier scolaire, et de 20 % (au lieu de 30 %) pour la lettre de motivation; à la page 2, dans la colonne de droite, au premier paragraphe de la rubrique *Remarques*, le début de la troisième phrase se lira : « Le dépôt de cette lettre (...) ».

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification aux conditions d'admissibilité au programme de Baccalauréat en design architectural, à l'École d'architecture de la Faculté de l'aménagement, conformément au document A-33/977^e/312 modifié.

CE-977-6.5

École d'optométrie
- Modification aux conditions d'admissibilité

CE-977-6.5

A-33/977^e/313, 313.1

M. Jacques Gresset présente le projet mentionné. La modification aux conditions d'admissibilité de l'École d'optométrie porte sur les processus d'examen des candidatures, proposant la mise en place d'une entrevue, laquelle correspondra à une pondération de 40 % à la cote finale d'admission. Il est précisé que l'application des mesures de sélection liées à la présentation de lettres et à la passation d'entrevues est subséquente, dans le déroulement du processus d'admission, aux exigences liées à l'obtention de la cote R exigée pour être admissible au programme.

Le document de présentation est modifié comme suit : à la page 2, le début du dernier alinéa se lira : «le maintien de l'exigence de la remise d'une lettre (...)».

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification aux conditions d'admissibilité de l'École d'optométrie, conformément au document A-33/977^e/313 modifié.

CE-977-6.6

Faculté de théologie et de sciences des religions
- Création d'un programme de Majeur en animation spirituelle et engagement communautaire

CE-977-6.6

A-33/977^e/314

Les membres ont reçu en séance le document mentionné.

Mme Maryse Rinfret-Raynor rappelle qu'en 2002, la Faculté de théologie et de sciences des religions établissait un programme de Baccalauréat en animation spirituelle et engagement communautaire (CE-959-6, 19 mars 2002), afin de répondre à des exigences du ministère de l'Éducation à la suite de l'adoption de la Loi 118 (*Loi modifiant diverses dispositions législatives dans le secteur de*

l'éducation concernant la professionnalité, adoptée par l'Assemblée nationale le 14 juin 2000), et de l'implantation qui en a découlé d'un Service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire—ASEC dans les écoles primaires et secondaires. Dans ce contexte, le MEQ avait souhaité que les facultés universitaires concernées établissent une offre de formation correspondant à un programme de baccalauréat. Pour diverses raisons explicitées dans le document de présentation, —dont l'implantation problématique du service ASEC dans les écoles, donnant lieu à un contexte de transition et d'incertitude quant à la formation demandée, et les besoins réels de formation des intervenants concernés— le programme de Baccalauréat de la Faculté de théologie n'a pas présenté des résultats significatifs de fréquentation. L'analyse de la situation a donc amené la Faculté à suspendre les inscriptions au programme de Baccalauréat—à cette étape, il n'est pas envisagé d'abolir ce programme, considérant la volonté réaffirmée du MEQ de maintenir le service créé dans les écoles—, et à établir des offres de formation correspondantes de Majeur et de Mineur. Cette modalité permettra de mieux répondre aux besoins et aux cheminements de formation recherchés par les étudiants concernés, et d'assurer des parcours de formation différenciés en fonction de la formation antérieure des candidats. Les projets relatifs à la création de programmes de Majeur et de Mineur en animation spirituelle et engagement communautaire ont été présentés à la Sous-commission du premier cycle (SCPC-473-5, 22 avril 2004, et SCPC-474-7, 27 mai 2004), mais n'ont pas donné lieu à une recommandation d'approbation, des améliorations ayant été demandées quant aux contenus de formation. Le délai rapproché quant à la date de la séance d'aujourd'hui de la Commission des études n'a pas permis à la Faculté de répondre aux demandes de la Sous-commission. Par ailleurs, le déroulement du processus d'admission fait que les étudiants ayant présenté une demande au programme de Baccalauréat se trouvent en attente d'une réponse; dans ce contexte, il apparaît adéquat de déterminer une alternative quant à l'offre de formation, afin d'accueillir les étudiants concernés dans le programme proposé de Majeur (à la date du 1^{er} mars, 23 étudiants avaient présenté une demande d'admission à ce programme). À la suite d'une consultation téléphonique auprès de la majorité des membres de la Sous-commission du premier cycle, il a été accepté qu'exceptionnellement, le projet de programme de Majeur en animation spirituelle et engagement communautaire soit acheminé à la Commission des études, considérant les besoins relatifs à l'inscription des étudiants qui ont présenté une demande d'admission au programme de Baccalauréat, et considérant que la révision en cours de l'offre de formation en animation spirituelle et engagement communautaire fera prochainement l'objet d'un rapport à la Sous-commission du premier cycle et à la Commission des études. Dans ce cadre, un sous-comité formé de représentants de la Faculté de théologie et de sciences des religions, de la Faculté des arts et des sciences et de la Faculté des sciences de l'éducation se réunira, entre autres afin d'identifier des cours qu'il sera pertinent d'insérer à la structure des programmes concernés. Après discussion, et après avoir pris connaissance du projet de programme, la Commission convient de son adoption selon les modalités proposées.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de Majeur en animation spirituelle et engagement communautaire, à la Faculté de théologie et de sciences des religions, conformément au document A-33/977^e/314.

CE-977-7

RAPPORTS DU CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

M. Fernand A. Roberge présente les projets inscrits aux points 7.1 à 7.8; M. Roberge et M. Michel D. Laurier présentent les projets inscrits aux points 7.9 à 7.11.

CE-977-7.1

Faculté des études supérieures
Programmes de Conseil génétique

CE-977-7.1

- Modifications au règlement pédagogique et au répertoire de cours du Microprogramme et du programme de D.E.S.S. (conseil génétique); modifications au règlement pédagogique, au répertoire de cours et à la structure du programme de M.Sc. (conseil génétique)

A-33/977^e/297

Les modifications proposées au règlement pédagogique du microprogramme, du programme de D.E.S.S. et du programme de M.Sc. en conseil génétique visent à en clarifier l'application, et à favoriser un meilleur recrutement. Les modifications à la structure du programme de M.Sc. portent principalement sur la transformation des 15 crédits de stage en 30 crédits de stage et d'ateliers (soit 24 crédits attribués à des stages et 6 crédits attribués à des ateliers), et visent à offrir une formation plus adéquate en regard de la pratique dans ce domaine, et en regard du niveau de formation pratique prévu par les programmes en conseil génétique offerts par les autres universités. Les modifications au répertoire de cours indiquent la création de sept cours relatifs aux stages et ateliers. La fiche signalétique précise la structure des programmes ainsi modifiés.

À la suite de questions, il est précisé que les stages sont réalisés en milieu clinique ou hospitalier, sous la supervision de cliniciens, et regroupent de trois à cinq étudiants. Pour chacun des stages, un plan de cours est établi, indiquant le nombre d'heures devant être complétées, soit, habituellement, 45 heures.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications au règlement pédagogique et au répertoire de cours du Microprogramme et du programme de D.E.S.S. (conseil génétique), et les modifications au règlement pédagogique, au répertoire de cours et à la structure du programme de M.Sc. (conseil génétique), conformément au document A-33/977^e/297.

CE-977-7.2

Faculté des études supérieures
Programmes d'intervention en toxicomanie

CE-977-7.2

- Modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du Microprogramme et du programme de D.E.S.S. (intervention en toxicomanie) : changement de l'intitulé des programmes pour «Phénomène des drogues»; création d'un cheminement menant au programme de M.Sc. individualisée en phénomène des drogues

A-33/977^e/298

Les modifications au microprogramme et au programme de D.E.S.S., se reflétant dans la modification de leur intitulé, visent à accentuer, dans ces programmes, les aspects liés à la réflexion sur les phénomènes des drogues (plutôt que ceux liés à l'intervention auprès des consommateurs de drogues), au développement de cette réflexion selon une perspective de prévention et de promotion de la santé, et à la collaboration efficace avec les intervenants en toxicomanie. La redéfinition des programmes a également assuré que ceux-ci se posent en complémentarité avec le programme de Certificat en toxicomanie offert par la Faculté de l'éducation permanente, et ne donnent pas lieu à une situation de concurrence directe avec le programme de D.E.S.S. offert par l'Université de Sherbrooke à son campus de Longueuil.

La création d'un cheminement de maîtrise en phénomène des drogues, dans le cadre du programme de Maîtrise individualisée, veut permettre à un nombre restreint d'étudiants de poursuivre leur formation à un niveau avancé. La structure de ce cheminement comportera une composante correspondant au programme de D.E.S.S. (30 crédits) et une composante additionnelle correspondant à un travail dirigé de 15 crédits.

La fiche signalétique résume les composantes du projet de modification, et les tableaux B1 des pages 5 à 7 du document de présentation décrivent la structure du microprogramme et du programme de D.E.S.S. modifiés.

Les modifications au répertoire de cours indiquent l'abolition de cinq cours et la création de six nouveaux cours.

À la suite d'une suggestion de M. Laurent Descarries, le titre du cours TXM 6005–*Substances, dimensions neurobiologiques* est modifié pour celui de *Psychotropes, dimensions neurobiologies*.

Mme Sylvie Normandeau demande si une période d'implantation préalable est prévue, au terme de laquelle on décidera de maintenir ou non les offres de formation ainsi redéfinies, entre autres en regard du résultat des inscriptions effectives. M. Roberge indique qu'une telle modalité n'a pas été prévue; par ailleurs, la redéfinition des contenus des programmes a été fondée sur l'analyse des besoins de formation effectuée auprès des milieux concernés, lesquels ont souligné l'importance des aspects liés à la prévention et à la réadaptation. Mme Maryse Rinfret-Raynor mentionne que selon la situation des offres de formation et le développement des contextes de pratique, il paraîtra important de suivre l'évolution des programmes en regard de leur adéquation avec les besoins des milieux et de leur faisabilité en regard des ressources disponibles ou exigées.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du Microprogramme et du programme de D.E.S.S. (intervention en toxicomanie), par le changement de l'intitulé des programmes pour «Phénomène des drogues», et la création d'un cheminement menant au programme de M.Sc. individualisée en phénomène des drogues, conformément au document A-33/977^e/298 modifié.

CE-977-7.3

Faculté de médecine

CE-977-7.3

- Modifications au règlement pédagogique du microprogramme (médecine d'assurance et expertise) : changement de l'intitulé du programme pour «médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé»

A-33/977^e/299

La modification au règlement pédagogique du microprogramme (médecine d'assurance et expertise) découle de la volonté d'ouvrir la formation à des professionnels de la santé, autres que les médecins, intéressés par cette expertise. La modification de l'intitulé du microprogramme pour celui de «médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé» veut rendre compte de cette ouverture, et s'inscrit en concordance le projet de la création d'un programme de D.E.S.S. correspondant, inscrit au point suivant de l'ordre du jour.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications au règlement pédagogique du microprogramme (médecine d'assurance et expertise), et le changement de l'intitulé du programme pour «médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé», à la Faculté de médecine, conformément au document A-33/977^e/299.

CE-977-7.4

Faculté de médecine

CE-977-7.4

- Création d'un programme de D.E.S.S. (médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé)

A-33/977^e/300

Le programme de D.E.S.S. (médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé) veut permettre aux étudiants ayant complété le microprogramme correspondant de bonifier leur formation. Le programme comporte ainsi, en plus des 17 crédits provenant de la structure du microprogramme (soit 11 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours à option), 13 crédits attribués pour un travail dirigé (nouveau cours créé MMD 6208).

Mme Sylvie Normandeau mentionnant qu'il paraîtrait pertinent d'inclure des cours sur les problématiques éthiques liées aux décisions, M. Roberge observe que cette question pourra être signalée aux responsables du programme, mais que ces problématiques sont prises en compte par les contenus de certains cours.

Tant pour le projet de la création du programme de D.E.S.S. (médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé) que pour celui de la création du microprogramme international en médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé, inscrit au point suivant de l'ordre du jour, la Commission observe que l'attribution des enseignements ne réfère qu'à une seule source et ne rend pas compte des contributions réelles de l'ensemble des professeurs et chercheurs concernés par ces enseignements, et que cette situation pose certaines difficultés, entre autres en regard de la crédibilité et de la représentativité des projets. Après discussion, la Commission convient de reporter l'approbation des projets mentionnés, et de demander que ceux-ci soient vérifiés par les responsables concernés, de manière à ce que leur formulaires de présentation précisent les attributions relatives à la gestion et à la responsabilité des enseignements de ces programmes.

CE-977-7.5

Faculté de médecine

CE-977-7.4

- Création d'un microprogramme international en médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé

A-33/977^e/301

Le microprogramme international en médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé veut définir une structure permettant d'offrir la formation couverte par le microprogramme (médecine d'assurance et expertise en sciences de la santé) à des étudiants francophones résidant hors du Québec. Dans cette perspective, les cours du microprogramme existant seront modifiés en vue de répondre aux besoins particuliers d'une clientèle internationale, indiquant la création de cinq cours spécifiques à cette offre de formation.

La structure du microprogramme proposée comporte un minimum de 10 crédits et un maximum de 12 crédits, selon le cheminement qui sera choisi, soit le cheminement en médecine d'expertise, comportant 7 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours à option, ou le cheminement en médecine d'assurance internationale, comportant 7 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours à option.

En réponse à des questions, M. Roberge mentionne que les enseignements à distance prévus pour ce programme seront effectués selon les modalités habituelles (bandes vidéos), et que la détermination des droits de scolarité qui seront imposés aux étudiants du microprogramme sera fondée sur les politiques de l'Université en cette matière.

Considérant les raisons mentionnées à la délibération précédente et les vérifications demandées, la Commission des études reporte l'adoption du projet présenté. Par ailleurs, la Commission prend note d'un avis présenté par un membre, sur le fait que le terme «international» n'a pas à figurer dans le titre du microprogramme, puisque ce qualificatif ne porte pas sur une caractéristique propre aux contenus ou aux objectifs de cette offre de formation, et demande aux responsables concernés d'examiner cette question.

CE-977-7.6

Faculté de médecine
Département de médecine familiale
- Modification au programme de D.E.S. en médecine familiale

CE-977-7.6

A-33/977^e/302

La modification au programme de D.E.S. en médecine familiale propose une redéfinition de la formation du résident qui tienne compte, en plus des aspects des soins curatifs, des aspects liés à la promotion de la santé, à la prévention, à la réadaptation et aux soins de nature palliative. La polyvalence des contenus de formation rend celle-ci plus ouverte à la collaboration avec d'autres professionnels de la santé, et la situe en lien avec les contextes ambulatoire et à domicile, tant en région urbaine que non urbaine.

La modification au programme se traduit principalement par l'augmentation du nombre de stages, de laquelle découle la prolongation de sa durée, passant de deux à trois ans. Les stages obligatoires correspondent à l'équivalent de huit périodes de quatre semaines poursuivies à l'unité de médecine familiale; la liste de ces stages figure au tableau de la page 2 du document de présentation. Les stages optionnels portent entre autres sur les domaines de la périnatalité, des soins aux personnes âgées, de la santé mentale, des soins aux personnes atteintes du VIH, etc.

La prolongation de la durée de la formation à trois ans peut paraître problématique, dans la mesure où des ressources importantes seront requises; cette durée correspond à 39 périodes de stage (incluant huit périodes optionnelles). Également, le nombre de stagiaires concernés sera de 80 pour la première année d'implantation du programme, et devrait augmenter par la suite, en raison de l'augmentation du nombre d'admissions en médecine. La disponibilité des lieux de stage et de certaines ressources sera en partie déterminée en fonction de décisions gouvernementales (nombre d'unités de médecine familiales qui seront ouvertes; répartition des postes de résidence entre la médecine familiale et les autres spécialités; etc.). Les étapes de la mise en place du programme concernent ainsi d'autres intervenants que l'Université.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de D.E.S. en médecine familiale, au Département de médecine familiale de la Faculté de médecine, conformément au document A-33/977^e/302.

CE-977-7.7

Faculté de médecine
Département d'administration de la santé
- Création d'un microprogramme en gestion de la qualité en santé

CE-977-7.7

A-33/977^e/303

La création d'un Microprogramme en gestion de la qualité en santé veut répondre à des besoins locaux de formation continue dans ce domaine, d'autant que le programme de D.E.S.S. (qualité, évaluation, organisation et performance dans les établissements de santé) a été aboli et ses contenus intégrés à une orientation du programme de Maîtrise en administration des services de santé.

La structure du microprogramme proposé comporte 14 crédits de cours obligatoires, soit des cours provenant du répertoire de l'orientation «Qualité, évaluation, organisation et performance en santé –programme international [Quéops-i] du programme de M.Sc. (administration des services de santé) [projet inscrit au point suivant de l'ordre du jour]; s'il y a lieu, les cours suivis dans le cadre du Microprogramme peuvent être transférés dans cette orientation.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un microprogramme en gestion de la qualité en santé, au Département d'administration de la santé de la Faculté de médecine, conformément au document A-33/977^e/303.

CE-977-7.8

Faculté de médecine

CE-977-7.8

- Création d'une orientation «qualité, évaluation, organisation et performance en santé—programme international (Quéops-i)» dans le cadre du programme de M.Sc. (administration des services de santé), suite à l'abolition du programme de D.E.S.S. (qualité, évaluation, organisation et performance dans les établissements de santé)

A-33/977^e/304

Se posant conséquemment à l'abolition du programme de D.E.S.S. (qualité, évaluation, organisation et performance dans les établissements de santé), et en continuité avec la refonte du programme de Maîtrise, la création d'une orientation «Qualité, évaluation, organisation et performance en santé—programme international (Quéops-i)» dans le cadre du programme de M.Sc. (administration des services de santé) veut permettre d'assurer les enseignements dans ce domaine qui demeure pertinent et de répondre aux besoins de formation existants. L'introduction de cette orientation selon la perspective internationale s'accorde avec la volonté de l'Université de développer des cursus de formation à ce niveau.

La structure du programme suivi selon l'orientation proposée comporte 27 crédits de cours obligatoires, répartis en quatre modules et en 18 crédits d'activités d'intégration pouvant être complétés au France ou au Québec.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'une orientation «qualité, évaluation, organisation et performance en santé—programme international (Quéops-i)» dans le cadre du programme de M.Sc. (administration des services de santé), à la suite de l'abolition du programme de D.E.S.S. (qualité, évaluation, organisation et performance dans les établissements de santé), à la Faculté de médecine, conformément au document A-33/977^e/304.

CE-977-7.9

Faculté des sciences de l'éducation

CE-977-7.9

Département d'administration et fondements de l'éducation

- Modifications à la structure et au répertoire de cours des programmes de M.A. (mesure et évaluation en éducation), de M.A. (fondements de l'éducation et éducation comparée) et de M.A. (administration de l'éducation)

A-33/977^e/305

Les modifications à la structure des programmes mentionnés de la Faculté des sciences de l'éducation visent principalement à mieux baliser le choix des cours à option, en distinguant les cours d'introduction à la recherche et les cours de méthode et d'analyse des données. La structure des programmes comportera dorénavant 45 crédits —soit le nombre de crédits habituellement fixé pour les programmes longs de deuxième cycle—, et le nombre total de crédits de recherche passera ainsi de 30 à 24.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications à la structure et au répertoire de cours des programmes de M.A. (mesure et évaluation en éducation), de M.A. (fondements de l'éducation et éducation comparée) et de M.A. (administration de l'éducation), au Département d'administration et fondements de l'éducation de la Faculté des sciences de l'éducation, conformément au document A-33/977^e/305.

CE-977-7.10 Faculté des sciences de l'éducation CE-977-7.10
Département de psychopédagogie et andragogie
- Modification au règlement pédagogique et à la structure du programme de M.A. (andragogie)

A-33/977^e/306

La modification à la structure et au règlement pédagogique du programme de M.A. (andragogie) vise à mieux baliser le choix des cours à option, et à harmoniser le nombre de crédits du programme en fonction des normes fixées pour les programmes longs de deuxième cycle.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au règlement pédagogique et à la structure du programme de M.A. (andragogie), au Département de psychopédagogie et andragogie de la Faculté des sciences de l'éducation, conformément au document A-33/977^e/306.

CE-977-7.11 Faculté des sciences de l'éducation CE-977-7.11
- Création d'un microprogramme de deuxième cycle en intégration pédagogique des TIC

A-33/977^e/307

Le Microprogramme de deuxième cycle en intégration pédagogique des TIC vise des objectifs de formation continue sur l'intégration de ces technologies (information, communication, réseautage, etc.) dans les milieux locaux (commissions scolaires d'une région donnée) et dans les milieux éloignés (Afrique francophone, etc.). Le microprogramme a été construit à partir de cours existants. Les études entamées à partir de ce microprogramme peuvent être poursuivies par l'obtention d'un D.E.S.S., ou d'une Maîtrise en éducation (maîtrise de recherche ou professionnelle).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un microprogramme de deuxième cycle en intégration pédagogique des TIC, à la Faculté des sciences de l'éducation, conformément au document A-33/977^e/307.

CE-977-8 AFFAIRES DIVERSES CE-977-8

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-977-9 PROCHAINE SÉANCE CE-977-9

La prochaine séance aura lieu le 19 octobre 200, à 14 heures.

CE-977-10 CLÔTURE DE LA SÉANCE CE-977-10

Mme Maryse Rinfret-Raynor remercie les membres pour leur participation aux travaux de la Commission au cours de l'année 2003-2004, et leur souhaite de passer de bonnes vacances.

La séance est levée à 16 heures 30.

Adopté le 19 octobre 2004 – Délibération CE-978-2

La présidente

Le secrétaire

Maryse Rinfret-Raynor

Michel Lespérance